CAHIER SPÉCIAL DES CHARGES

RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES (RIE)

DU PLAN PARTICULIER D'AFFECTATION DU SOL

« UNESCO »

Ville de Bruxelles

Septembre 2022

TABLE DES MATIÈRES

OBJET ET JUSTIFICATION 3
Objet du cahier des charges 3
Cadre légal de référence 3
Pouvoir adjudicateur 3
Auteur du PPAS 4
Définition du périmètre 4
Situation existante et contexte du PPAS et du RIE 5
Objectifs du RIE 6
MÉTHODOLOGIE ET LIVRABLES 7
Phase 1 : Identification des enjeux 7
Phase 2 : Phase créative 8
Phase 3 : Analyse du projet de PPAS et finalisation 9
Phase 4 : Suivi 9
DÉFINITION ET CONTENU DES THÉMATIQUES ANALYSÉES 11
Organisation spatiale 13
Délimitation de l'aire géographique 13
Contenu pour la définition des enjeux 13
Contenu de l'analyse en phase créative et du projet de PPAS 13
Dynamique urbaine 14
Environnement humain 15
Déplacements 17
Environnement et climat 19
Circularité 21
MODALITÉS PRATIQUES 21
Composition et rôle du Comité d'Accompagnement 22
Remise des rapports 22
Forme générale du rapport 22

OBJET ET JUSTIFICATION

Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges définit le contenu du Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) qui devra accompagner la modification du Plan Particulier d'Affectation du Sol (PPAS) dit « Unesco » situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Cadre légal de référence

La directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 cadre l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, ainsi que l'annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement Bruxellois du 29/11/2018.

Le rapport sur les incidences environnementales comprend les informations énumérées à l'annexe C du CoBAT :

* Un résumé du contenu du plan ou du programme et ses principaux objectifs et les liens avec d'autres plans et programmes pertinents ;
* Les aspects pertinents de la situation environnementale et son évolution probable si le plan ou programme n'est pas mis en œuvre ;
* Les caractéristiques environnementales de la zone susceptible d'être affectée de manière notable par le plan ou le programme ;
* L'examen de tout problème environnemental existant pertinent pour le plan ou le programme, notamment ceux relatifs aux zones du réseau Natura 2000 ;
* Les objectifs nationaux, communautaires ou internationaux de protection environnementale pertinents pour le plan ou le programme en question ;
* Les incidences environnementales notables susceptibles de découler de la mise en œuvre du plan ou du programme dans les différentes thématiques de l'environnement ;
* Les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les incidences négatives du plan sur l'environnement ;
* La présentation des alternatives possibles, de leur justification et les raisons des choix retenus ;
* Une description de la méthode d'évaluation et des difficultés rencontrées lors de la collecte des informations ;
* Les mesures de suivi envisagées pour assurer le suivi et la mise en œuvre du plan ;
* Un résumé non technique de ces informations visées ci-dessus.

Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est la Ville de Bruxelles. Sont désignées les personnes suivantes pour la coordination administrative et technique du marché :

Hervé Delhove	herve.delhove@brucity.be	Département Urbanisme Section « Plan » UO Planification et Développement
Thomas Vandenbrom	thomas.vandenbrom@brucity.be	
Shazna Syed Azor Ali	shaznasyedazorali@brucity.be	

Auteur du PPAS

L'auteur de la modification du PPAS est le bureau d'architecture et d'urbanisme ERU, Coopérative d'Etudes et Recherches Urbaines, située au 57 de la rue Guillaume Tell à 1060 Saint-Gilles, représenté par Nuno Pinto Da cruz (nuno.pintodacruz@eru-urbanisme.be).

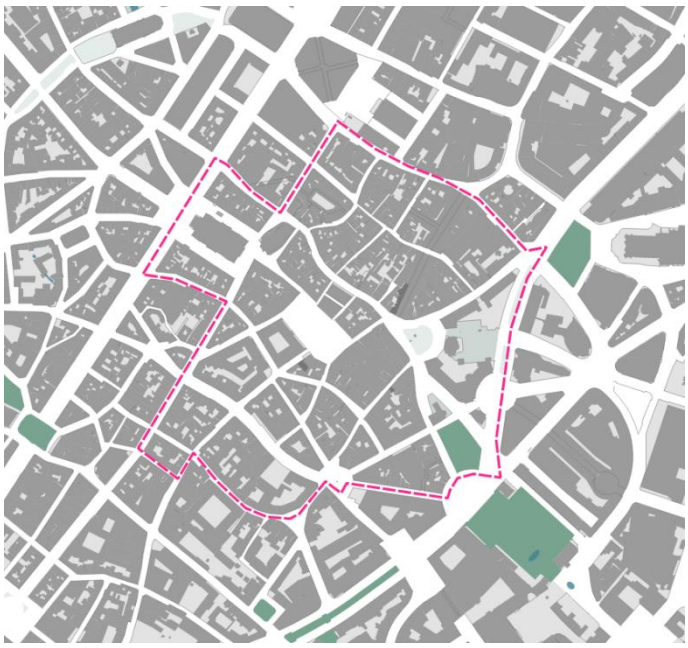
Le bureau BRAT travaille indépendamment du bureau ERU, dans le cadre d'un autre marché public, pour la réalisation du Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE).

Définition du périmètre

La zone étudiée est située au cœur du Pentagone et couvre la Grand-Place et les îlots alentours. Le périmètre a été défini dans le CSC relatif à l'élaboration du PPAS, et est susceptible d'être modifié à la marge en fonction des enjeux mis en lumière lors des études relatives au PPAS.

Ce périmètre couvre la zone de protection UNESCO autour de la Grand-Place et inclus également les îlots autour du Manneken Pis, soumis aux mêmes défis et sur lesquels existe un périmètre de préemption, ainsi que les périmètre du PPAS « Putterie 30-40 », obsolète mais dont la localisation a le potentiel de mieux mailler le périmètre avec le haut de la Ville.

Le périmètre couvre une superficie de près de 25 ha, reprend une trentaine d'îlots et les espaces publics notables que sont la Grand-Place, les alentours de la Bourse, la place Saint-Jean, la place d'Espagne, la place du Marché aux herbes, le carrefour de l'Europe et le square de la Putterie.



Délimitation du PPAS Unesco

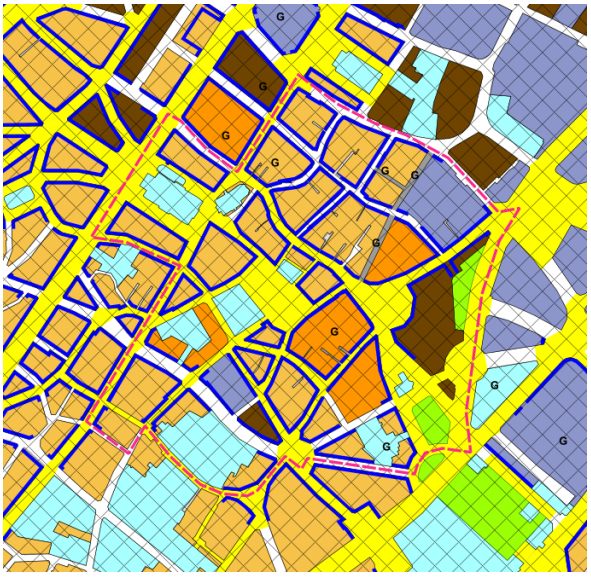
Le périmètre d'analyse du RIE sera adapté en fonction des thématiques étudiées et des réalités du terrain (voir quel périmètre s'applique à quelle thématique dans le point « Définition et contenu des thématiques analysées »).

Le périmètre est ici tel que repris dans les clauses techniques des Cahiers Spéciaux des Charges portant sur la réalisation du PPAS et de son RIE. Il fera l'objet d'une évaluation dans le cadre de la réalisation du RIE et pourra, le cas échéant, être modifié au regard des objectifs et enjeux identifiés par le RIE.

Situation existante et contexte du PPAS

Le PPAS se situe au cœur du Pentagone, zone patrimoniale et touristique mais également habitée, en plein centre de la Région.

Le PRAS représente bien cette dualité, puisqu'il affecte la majorité du périmètre en zone d'habitation, avec quelques îlots en zone mixte ou de forte mixité et d'autres en zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public ; que la quasi-totalité des îlot est bordée de liseré commercial et que l'ensemble du périmètre est couvert par la surimpression ZICHEE (Zone d'Intérêt Culturel, Historique et d'Embellissement).



L'objectif du PRAS, et de la Ville de Bruxelles dans le cadre de ce PPAS, est de protéger le logement au sein de la zone, d'en améliorer le cadre de vie, tout en permettant de développer d'autres activités économiques (bureaux, commerces, hôtels) dans une certaine mesure et en respect de l'objectif d'amélioration du cadre de vie : par rapport à ces activités, les enjeux mis en lumière par la Ville de Bruxelles sont le développement de Night shops et Gift shops ainsi que d'établissements hôteliers.



Des enjeux environnementaux sont également relevés, la zone étant quasi totalement imperméable, les intérieurs d'îlots étant presque tous bâtis, le périmètre étant en partie inondable, l'effet îlot de chaleur y étant marqué, la végétation étant très peu présente…

Le périmètre couvre également l'îlot de la place d'Espagne sur lequel la Ville de Bruxelles a pour objectif un réaménagement dans une vision qualitative de l'espace public, projet entravé par les prescription du PPAS Putterie 30-40 actuellement en vigueur. L'élaboration du PPAS Unesco permettrait dès lors de revoir les prescriptions pour cet îlot, permettant un développement qualitatif tenant compte des enjeux actuels.

Le périmètre est également situé au croisement de l'ensemble des magistrales piétonnes définies dans le plan Good Move, ce qui en fait le centre névralgique du déplacement piéton au sein de la Région. Le périmètre présente par ailleurs plusieurs parkings publics. Le PPAS pourrait dès lors aider à

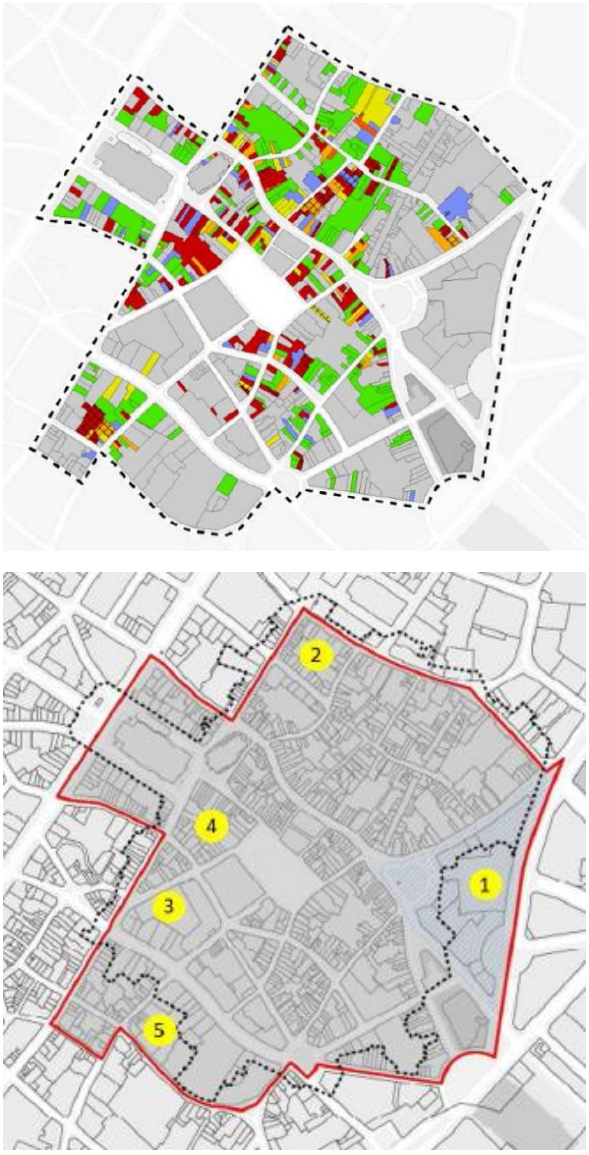


Affectations du PRAS (en haut), prescriptions graphiques du PPAS Putterie 30-40 (au milieu) et spécialisation des voiries pour la marche (Good Move – en bas)

concrétiser la politique régionale de mobilité en fonction des enjeux/défis mis en avant dans le cadre du diagnostic.

Par ailleurs, plusieurs études sont en cours sur des zones plus larges que le périmètre du PPAS mais dont il faudra tenir compte, notamment en termes d'objectifs : masterplan de revalorisation des espaces publics, (re)développement d'une chaussée historique (le Steenweg) reliant Molenbeek à Ixelles en passant par le centre historique, visant des objectifs en termes de mobilité, d'environnement, d'inclusivité, d'économie et de culture.

Enfin, plusieurs îlots repris dans le PPAS sont concernés par des projets immobiliers, présentent une problématique de vacance immobilière et/ou vont subir des transformations importantes. Les projets connus sont actuellement la réfection de la place d'Espagne, le projet du parking Ecuyer, le redéveloppement du commissariat, le projet CBC et le projet « Rue du Chêne ».



Problématique de la vacance immobilière (au-dessus) et projets connus (en-dessous)

Ainsi, les **enjeux urbanistiques mis en lumière** par la Ville de Bruxelles sont de permettre de retrouver une mixité commerciale au profit de tous les usagers de la zone, de renforcer la protection et la qualité du logement en centre-ville, d'encadrer les développements urbanistiques sur le périmètre du PPAS, d'ouvrir les potentiels de programmation sur l'ilot du commissariat de Police, de dédensifier les intérieurs d'ilots, de répondre à la carence en espaces verts dans l'hyper-centre, d'intégrer et de modifier le PPAS Putterie, de protéger le patrimoine exceptionnel autour de la Grand-Place, de répondre aux objectifs du Plan Régional de Mobilité et d'améliorer la gestion de la propreté en zone Unesco.

Objectifs du RIE

L'objectif de la Ville de Bruxelles est que le PPAS soit élaboré dans une démarche de développement durable, de qualité environnementale et de résilience. Toutes les composantes du projet d'aménagement devront donc intégrer cette démarche de façon à minimiser l'impact sur l'environnement et à obtenir une qualité de vie de haut niveau, ce qui est dès lors l'objectif du RIE et du processus itératif lié : le RIE ne visera pas uniquement à analyser les impacts du projet, mais se veut également être un outil pour alimenter la construction du PPAS et pour assurer la meilleure prise en compte possible des enjeux environnementaux au fur et à mesure du processus, dès ses prémices.
La méthode proposée explicite le processus itératif et partagé envisagé.

MÉTHODOLOGIE ET LIVRABLES

Plutôt que d'utiliser les thématiques proposées pour les RIE, qui sont assez cloisonnées et ne s'appliquent pas toujours de manière optimale à des plans, 23 critères d'analyse ont été définis, répartis en 6 grands thèmes (voir point « Définition et contenu des thématiques analysées »). Ces critères seront utilisés comme une grille de lecture tout au long de l'établissement du RIE : structuration du diagnostic synthétique, critères comparés pour les alternatives et variantes, formulation de recommandations et cadrage de l'analyse des impacts du scénario préférentiel.

L'ensemble des documents (cahier des charges, les PV, rapports et études intermédiaires, documents techniques, rapport final et résumé non-technique) sera rédigé en français. Les annexes seront fournies dans la langue où les documents qu'elles contiennent ont été produits.

Phase 1 : Identification des enjeux

Cette phase se déroulera en parallèle du diagnostic du PPAS, l'un alimentant l'autre afin d'aboutir à une vision commune des enjeux pour le quartier.

L'objectif de ce chapitre est d'identifier les enjeux environnementaux qui découlent de la situation existante et à venir et auxquels le PPAS devra répondre. Pour ce faire, le diagnostic du PPAS sera analysé et complété ou corrigé le cas échéant.

Dans le cadre du RIE, plusieurs documents seront réalisés :

- Un document reprenant, pour chaque critère, une fiche synthétique (un A4 ou un A3) présentant une ou plusieurs carte(s)s ou image(s) accompagnée(s) d'un texte synthétisant les informations analysées en détail dans le diagnostic du PPAS :
 - éléments de situation existante (de fait et de droit),
 - éléments liés à la situation future de référence (évolution probable de la situation existante même sans élaboration du PPAS, reprenant les projets en cours ou programmés dans le quartier ainsi que les orientations et stratégies régionales et communales pour le quartier (PRDD et PCDD, Plan de gestion Grand Place Unesco, Plan Good Move, Plan Climat, PREC, COBRACE, PGE…)
 - enjeux environnementaux relatifs au critère et à prendre en compte dans le PPAS,
 - le cas échéant, indicateur(s) de suivi pour le critère, quantitatifs ou qualitatifs (en fonction des données disponibles et de la pertinence).
- En conclusion, un tableau reprenant les interactions entre les critères, et un autre tableau, synoptique, reprenant, pour chaque critère, un code couleur permettant rapidement d'apprécier son « état » actuel et l'évolution dans le cas de la situation future de référence, ainsi que les grands enjeux qui découlent de l'analyse du diagnostic :

Thématique	Critères d'analyse	Évaluation de la situation existante	Situation future de référence	Enjeux majeurs et opportunités
Thème 1	Critère 1		=	
	Critère 2		-	
	Critère 3		-	
	Critère 4		?	
Thème 2	Critère 1		+	
	Critère 2			

La colonne « évaluation » permet de noter chaque critère au regard du diagnostic selon le barème coloré suivant, alors que la colonne situation future de référence met en évidence graphiquement les évolutions probables ou attendues pour chaque critère, sous forme d'appréciation « mathématique » :

Barème coloré de la situation actuelle

- Evaluation négative du critère
- Point de vigilance
- Evaluation positive du critère
- Evaluation neutre du critère
- Absence de données suffisante pour évaluer le critère-/ évaluation non pertinente

Appréciation mathématique de l'évolution pour les scénarios prévisibles

+	Amélioration du critère
=	Statut quo
-	Détérioration du critère
?	Pas assez d'éléments pour évaluer

Phase 2 : Phase créative

Les enjeux mis en avant dans la phase précédente permettront l'élaboration de plusieurs scénarii spatio-programmatiques : alternatives programmatiques et variables de spatialisation et de fonctionnement urbanistique du quartier.

Lors de cette phase, les allers et retours entre le bureau RIE et le bureau PPAS porteront premièrement sur des alternatives programmatiques et ensuite sur les alternatives spatiales permettant l'inscription du programme défini. Le Cahier Sépcial des Charges relatif à l'élaboration du PPAS prévoit le développement de 3 scénarios (la ville qui respire, la ville dynamique et la ville de proximité), présentant des alternatives programmatiques et spatiales différentes.

Tout au long du processus de réalisation du PPAS, un travail itératif sera réalisé avec le RIE afin d'une part d'orienter les choix entre l'une ou l'autre (partie d')alternative (en fonction des critères), d'autre part, le cas échéant, de formuler des variantes ou options à étudier pour améliorer les alternatives proposées, et enfin d'émettre des recommandations en vue de limiter l'impact de telles ou telles options proposées ou choisies.

Pour chaque alternative étudiée, l'évaluation globale des incidences sera faite au regard des critères de la grille de lecture et selon les dimensions suivantes :

- Pertinence au regard des enjeux et objectifs régionaux et communaux ;
- Effet : positif, neutre ou négatif ;
- Portée : globale s'il touche l'ensemble de la population ou de la superficie du projet ou limitée, s'il n'en concerne qu'une partie (ex : un espace public, un groupe de bâtiments, une tranche de la population…)
- Durée : permanent ou temporaire, réversible ou irréversible.

En outre, une analyse des interactions entre les critères viendra étayer les réflexions et recommandations.

La mise en évidence des incidences (positives et négatives) et les recommandations formulées lors de cette étape permettront d'orienter le bureau en charge de l'élaboration du PPAS vers l'établissement d'un scénario préférentiel minimisant ses impacts négatifs et maximisant ses impacts positifs.

Livrables :

- Une fiche par critère analysé, synthétisant les impacts générés par les différentes alternatives ;
- Pour chaque critère, une mise en perspective patrimoniale s'inspirant de la gestion du risque (Risk Assessment) sur le patrimoine. Quatre étapes cycliques : l'anamnèse (identifier et observer), le diagnostic (évaluer les risques), la thérapie (les thérapies adéquates en fonction des risques), et enfin, le contrôle (la mise en œuvre).
- Une synthèse des recommandations et échanges formulés en cours de processus pour affiner l'une ou l'autre alternative.

Phase 3 : Analyse du scénario préférentiel et du projet de PPAS et finalisation

Suite à l'établissement du scénario préférentiel (programme et spatialisation), le RIE s'attèlera à analyser ses impacts sur les différents critères analysés, comme pour les différentes alternatives. La comparaison des incidences du scénario préférentiel avec le bilan de référence permettra d'établir un ensemble de conclusions :

- mise en lumière des incidences positives mais également des points plus négatifs ou d'attention par rapport au bilan de référence ;
- formulation de recommandations ou points d'attention relatifs au passage du scénario préférentiel vers le PPAS en lui-même (pour les plans, les prescriptions et/ou les mesures d'accompagnement), pour les chantiers à venir ou pour la mise en œuvre de projets suite à l'adoption du PPAS.

Une fois la transcription du scénario préférentiel en PPAS (prescriptions graphiques et littérales) réalisée, le RIE évaluera de manière approfondie les incidences des prescriptions sur les différents critères, afin d'en déterminer également les impacts négatifs et positifs. De nouvelles recommandations seront formulées, ainsi que des mesures à mettre en œuvre pour réduire les incidences négatives du plan.

L'ensemble des recommandations formulées dans cette phase serviront à la Ville de Bruxelles à faire évoluer le contenu du PPAS (plan, prescriptions et/ou mesures d'accompagnement) mais aussi à limiter les impacts lors de la mise en œuvre du plan.

Livrables :

- Une fiche par critère analysé, synthétisant les impacts générés par le plan et le scénario tendanciel ;
- Une synthèse des recommandations et échanges formulés en cours de processus pour expliciter les choix posés.

Phase 4 : Finalisation et suivi

Un document de synthèse conforme à l'annexe C du CoBAT / Annexe 1 de l'arrêté du 29/11/2018 sera réalisé. La table des matières proposée est la suivante (elle est amenée à changer selon le déroulement du processus et des décisions du Comité d'Accompagnement) :

CHAPITRE I – PRESENTATION DU PROJET DE PLAN

Section 0. Méthode générale (itérations du processus…), explication des parties du document, difficultés rencontrées

Section 1. Description des objectifs stratégiques poursuivis par le plan

Section 2. Résumé du contenu du plan

CHAPITRE II – DIAGNOSTIC DE LA SITUATION EXISTANTE ET IDENTIFICATION DES ENJEUX

Section 1. Introduction (contexte du PPAS et méthode)

Section 2-3-4. Diagnostic de la situation existante et situation tendancielle (règlementation en vigueur, situations de fait et de droit, évolution probable à situation inchangée et identification des enjeux, par critère et interaction entre les critères et tableau récapitulatif des enjeux comme conclusion)

CHAPITRE III – MISE EN EVIDENCE DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

Section 1. Méthodologie générale

Section 2. Présentation des alternatives raisonnables et de la méthode d'évaluation retenue

Alternatives de localisation

Alternatives de délimitation

Alternative tendancielle (situation future de référence)

Alternatives programmatiques pour le PPAS

Alternatives spatiales pour le PPAS

Section 3. Evaluation des incidences

A/ ALTERNATIVES DE PROGRAMMATION

Analyses et comparaison des alternatives programmatiques pour chacun des critères et recommandations + conclusions : interaction entre les critères, points d'attention et synthèse des recommandations

B/ ALTERNATIVES DE SPATIALISATION

Analyses et conclusions (idem supra)

C/ SCENARIO PREFERENTIEL

Présentation du scenario préférentiel
Analyses et conclusions (idem supra) + estimation des indicateurs le cas échéant

D/ PROJET DE PPAS

Présentation du projet de PPAS et justification des choix posés
Analyses et conclusions (idem supra) + estimation des indicateurs le cas échéant

Section 4. Recensement d'incidences environnementales spécifiques

CHAPITRE IV - CONCLUSION, RECOMMANDATIONS ET MESURES DE SUIVI

Section 1. Conclusions et présentation des solutions retenues

Section 2. Recommandations

Section 3. Mesures de suivi

RESUME NON TECHNIQUE

Les documents finalisés seront traduits par la Ville de Bruxelles puis mis à l'Enquête Publique.

Le cas échéant, si les ajustements sont d'ampleur limitée, les différents documents seront adaptés en parallèle des modifications apportées au PPAS. Si des modifications de plus grande ampleur s'avéraient nécessaires, elles nécessiteraient des compléments d'évaluation des incidences liées à ces modifications. Une deuxième enquête publique serait alors organisée.

DÉFINITION ET CONTENU DES THÉMATIQUES ANALYSÉES

Le contenu du RIE analysera l'ensemble des thématiques environnementales prévu par l'annexe C du CoBAT. Afin de proposer des critères qui soient plus adaptés à la zone et à l'outil d'urbanisme étudié, nous nous sommes basés d'une part sur les thèmes classiquement abordés dans les RIE ainsi que sur les indicateurs proposés dans l'outil Compass de la plateforme be.sustainable, et d'autre part sur la définition et les limites de l'outil PPAS.

Ces différents critères seront abordé en mettant en perspective les objectifs spécifiques et les plans d'actions du plan de gestion de la Grand-Place-Unesco afin de garantir la bonne conservation et la préservation des monuments, le respect de leur authenticité et de leur intégrité ainsi que des valeurs pour lesquelles ils ont été reconnus par le Comité du Patrimoine mondial avec une attention spécifique aux zones tampon et au patrimoine non classé et d'accompagnement.

La méthodologie des gestions de risque (Risk Assessment) sur le patrimoine mobilier et immobilier sera capitalisé pour les points sépcifiques à la matière patrimoniale. Cette approche, utilisée, documentée, éprouvée se composant de quatre étapes cycliques : l'anamnèse (identifier et observer), le diagnostic (évaluer les risques), la thérapie (les thérapies adéquates en fonction des risques), et enfin, le contrôle (la mise en œuvre).

Enfin, au vu des caractéristiques propres et substantielles du site, les critères d'analyse seront mis en perspective et valorisés au regard de la situation de la Grand-Place. Les critères de performance énergétique, de compacité, de densité, de parcellaire, de proportion des voiries/bâtiments, de perméabilité etc… seront dès lors abordés sous ce prisme spécifique, en dehors des appréciations communément admises.

Le tableau de la page suivante reprend les 23 critères proposés, qui sont explicités dans le texte qui suit.

Thème	Critère d'analyse	Critères « classiques » correspondant
ORGANISATION SPATIALE	Structure des espaces bâtis et ouverts	Environnement bâti, patrimoine culturel, paysages
	Paysage urbain et repères symboliques	
DYNAMIQUE URBAINE	Population et logement	Domaine social et économique
	Equipements et commerces	
	Activités et transition économiques (bureaux et industrie)	
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Bruit et vibrations	Environnement naturel
	Qualité des espaces publics pour le déplacement et le séjour et activation de l'espace public via les rez-de-chaussée	Mobilité
	Qualité de l'air	Environnement naturel
	Sécurité	Santé humaine
DEPLACEMENTS	Mise en œuvre de la SMV et maillages de mobilité	Mobilité
	Modes actifs	
	Transports en commun	
	Voitures	
	Poids lourds	
	Stationnement	
	Intermodalité et services de mobilité	
ENVIRONNEMENT ET CLIMAT	Microclimat	Environnement naturel
	Sols	Environnement naturel
	Réseau écologique et maillages environnementaux	Environnement naturel
	Eaux	Environnement naturel
	Energie	Gestion des ressources
CIRCULARITE	Circularité	Gestion des ressources
	Modularité des espaces	Environnement bâti

Pour chacun de ces critères, un ou plusieurs indicateur(s) spécifique(s) sera(ont) également établis, quantifiables et réalistes, permettant une comparaison des analyses parallèles (différents scénarii) ou temporelles (diagnostic, alternatives/variantes, projet final) mais également la fixation d'ambitions chiffrées pour le projet final. Les indicateurs existants et déjà utilisés par la Ville de Bruxelles ou d'autres administrations régionales seront utilisés le cas échéant, afin de ne pas multiplier des indicateurs similaires et d'assurer une cohérence dans le suivi des projets.

Les pages suivantes décrivent le contenu des analyses pour la phase de diagnostic (définition des enjeux) et pour les phases créatives et d'analyses du projet, dont le type d'analyse sera identique mais où le détail d'analyse variera selon la phase et/ou les enjeux spécifiques des alternatives.

Organisation spatiale

Ce thème aborde ce qui est classiquement repris dans les chapitres « Patrimoine culturel », « Environnement bâti » et « Paysages » des RIE.

Les critères proposés sont les suivants :

- Structure des espaces bâtis et ouverts : implantations, gabarits, compacité, vues, percées, continuité, lisibilité des espaces ouverts, articulation avec le bâti, diversification de la taille, des aménagements et des usages des espaces ouverts.
- Paysage urbain et repères symboliques : éléments protégés / statut légal (bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial, zone tampon, bien protégé (sauvegarde, classement), non protégé, repris à l'inventaire, zone de protection légale, zone tampon), performance, confort, entretien, intégration des critères de références et du know-how acquis par le développement du plan de gestion de la Grand-Place Unesco, patrimoine naturel et social, éléments identitaires du quartier, vues et percées de et vers le site, potentialités archéologiques, tracés historiques.

Délimitation de l'aire géographique

L'aire géographique retenue pour cette thématique est l'échelle du quartier environnant pour la structure des espaces bâtis et ouverts (élargi aux connexions avec l'extérieur), alors que les questions de paysage urbain et repères symboliques pourront concerner des éléments situés en dehors de cette limite.

Contenu pour la définition des enjeux

Lors de cette phase seront synthétisés les enjeux identifiés en matière de :

- structure des espaces bâtis : l'état et les caractéristiques du bâti (implantations, alignements, limites cadastrales, nombre de niveaux sous corniche, type de toiture, potentialités règlementaires, style architectural, époque de construction, (in)occupation, salubrité…) ainsi que les différents types de contact existant entre le périmètre du PPAS et son environnement mitoyen (contact avec les immeubles et îlots voisins, avec la voirie, avec les espaces ouverts…) ;
- structure des espaces ouverts : caractéristiques des espaces (type, taille, aménagement, usages, lisibilité…), articulation entre eux et avec le bâti ;
- paysage urbain et repères symboliques : les éléments marquants du paysage (par exemple la flèche de l'hôtel de Ville), les vues et les percées de et vers le site (à travers le piétonnier, depuis le mont des arts…), les éléments patrimoniaux à préserver, qu'ils soient classés ou non, les éléments de relief à grande échelle et plus localement (dénivelé entre l'est et l'ouest du périmètre).

Contenu de l'analyse en phase créative et du projet de PPAS

Lors de cette phase créative, les scenarii seront principalement étudiés au regard de leur impact en termes de :

- Réponses aux objectifs régionaux et communaux en termes de paysage et de gabarits, ainsi que d'espace public ;
- Intégration, pertinence et cohérence de la morphologie, du mode d'implantation et de la densité du bâti proposée par rapport à la situation existant aux alentours ;
- Structuration, cohérence et liaison des espaces ouverts entre eux et avec le bâti environnant existant et projeté ;

- Conservation, intégration et valorisation des éléments patrimoniaux existants (bâtis, naturels ou paysagers) ;
- Impacts sur les vues et percées, mais également impact visuel de et sur le bâti environnant ;
- Détérioration / mise en valeur de repères existant et éléments patrimoniaux existant ;
- Prise en considération de la relativité des questions de densité, de performance énergétique au regard des caractéristiques du site et des critères ayant concrétisé le statut de patrimoine mondial ;
- Détérioration des approches scénographiques et sensibles.

Dynamique urbaine

Ce thème aborde ce qui est classiquement repris dans le chapitre « Domaine social et économique » des rapports d'incidences.

Les critères proposés sont les suivants :

- Population et logement : soutenabilité de la densité (mobilité, proximité des espaces verts…), profil socio-économique de la population attendue, types de public présents dans le quartier, types de logements
- Equipements et commerces : répondant aux fonctions d'habiter, d'être en forme, de travailler, d'apprendre, de s'approvisionner et de s'épanouir et constitution d'une image valorisante en terme de commerce, de marketing commercial, de conservation des vitrines traditionnelles
- Activités et transition économiques (bureaux et industrie) : type et diversité des fonctions économiques, emploi (conservation et développement), économie sociale/réinsertion, présence de locaux logistiques, de transformation

Délimitation de l'aire géographique

Les aires géographiques retenues pour cette thématique sont les échelles de la Commune et de la Région pour ce qui est des besoins en logements, en équipements communaux et régionaux, en bureaux et activités productives. Pour les analyses socio-démographiques, on se référera au quartier (monitoring). L'échelle du quartier sera retenue pour les évaluations en besoins de proximité (cf. notion de ville de proximité).

Contenu pour la définition des enjeux

Lors de cette phase seront synthétisés les enjeux identifiés en matière de :

- pour la population : la densité et le profil socio-économique de la population ;
- pour les logements : le recensement de l'offre et des besoins régionaux, communaux et locaux en termes de nombre et de type (taille, à finalité sociale…).
- pour les équipements et commerces : le recensement des fonctions existantes et des besoins identifiés, l'évaluation des apports des commerces et habitants à la dynamique sociale et économique du quartier/de la commune/de la Région, image commerciale, uniformisation, devanture, terrasse.
- pour les activités économiques : la localisation et l'identification précise des activités économiques au sein du PPAS, l'évaluation des apports des entreprises à la dynamique sociale et économique du quartier/de la Commune/de la Région ;

Contenu de l'analyse en phase créative et du projet de PPAS

Lors de ces phases, les alternatives et le scénario et le projet retenu seront principalement étudiés au regard de leur impact en termes :

- d'adéquation de l'offre proposée pour les différentes fonctions par rapport aux objectifs des différents acteurs/plans en termes d'affectation (logement, commerce, équipement, activités économiques) ;
- d'évaluation des besoins induits par la nouvelle population projetée, et comparaison avec l'offre existante et projetée, notamment en termes d'équipement ;
- pour les logements, l'adéquation des propositions avec les besoins identifiés dans un objectif de diversification de l'offre ;
- pour la population, d'évaluation approximative du nombre de résidents induits par les zones affectées au logement sur base des superficies planchers projetées approximatives, estimation de l'impact sur la mixité sociale projetée ;
- pour les équipements et commerces, d'adéquation entre l'offre et la demande, d'équilibre des affectations entre elles, d'évaluation de l'apport de ces personnes à la dynamique sociale du quartier et de la Commune, de soutien au développement d'activités favorables au développement du quartier, potentiel de création d'emplois, activation des potentialités liées aux questions patrimoniales du site ;
- pour les activités économiques et la transition, de compatibilité des affectations entre elles et avec le voisinage, de développement d'activités/locaux économiques sur le site entre autres facilitant la transition économique, potentiel de création d'emplois.
- Pour l'appropriation collective des habitants des réalités patrimoniales, l'évaluation des éléments en vue de participer à une culture de l'entretien du bâti ancien.

Environnement humain

Ce thème aborde ce qui est classiquement repris dans les chapitres « Être humain » et « Environnement sonore et vibratoire », et une partie du chapitre « air » et « (micro)climat » des rapports d'incidences.

Les critères proposés sont les suivants :

- Sécurité : objective et subjective
- Bruit et vibrations : niveaux de bruit existants et futurs par sources de bruit séparées et cumulées, niveaux d'exposition des populations sensibles (habitations, écoles, hôpitaux…), proportion de logements situés dans une zone apaisée/calme ou disposant au moins d'une façade calme, gestion des chantiers, éléments sensibles (participant aux qualités du lieu).
- Air : qualité de l'air, exposition au black carbon, attention aux activités économiques polluantes ou apportant des nuisances (poussière…), altérations des batiments (pollution des matériaux minéraux, colonisation biologique, etc…), gestion des chantiers et intrant/sortant des matériaux pour répondre aux développements de la zone et aux politiques de rénovation à venir
- Qualité des espaces publics pour le déplacement et le séjour : convivialité, mobilier urbain, éclairage, confort de déplacement, présence de toilettes publiques, de fontaines d'eau potable, ludicité et sportivité des espaces publics, qualité des espaces verts, diversité des aménagements et usages, et activation de l'espace public via les rez-de-chaussée, mise en perspective des réflexes de « qualités contemporaines » au regard des qualités spatiales du tissu ancien, par définition et essence, polyvalent et mixte.

Délimitation de l'aire géographique

L'aire géographique retenue pour cette thématique est l'échelle du quartier environnant.

Contenu pour la définition des enjeux

Lors de cette phase seront synthétisés les enjeux identifiés en matière de :

- bruit et vibrations : l'interprétation des mesures sonores (et vibratoires) disponibles dans l'aire géographique, l'interprétation des cartes de bruit du plan quiet.brussels, l'inventaire des plaintes enregistrées auprès de Bruxelles Environnement et les points noirs identifiés, l'inventaire des revêtements de voiries, de leur état, des flux et des vitesses pratiquées, l'organisation spatiale des espaces bâtis, en particulier l'existence d'éléments barrières diminuant les niveaux sonores localement ou d'éléments amplifiant les niveaux sonores (réverbération, rue canyon), l'inventaire et la localisation des activités génératrices de bruit, l'inventaire et la localisation des fonctions sensibles, de manière générale la répartition sur le site et l'organisation spatiale au sein des bâtiments des différentes activités en fonction de leurs nuisances sonores potentielles. Aucune mesure spécifique de bruit et de vibration ne sera effectuée ;
- qualité de l'air : l'exposition au Black Carbon, l'analyse de cartographies de qualité de l'air (via IRCéline par exemple), les éventuels rejets spécifiques d'effluents gazeux (certaines entreprises). Aucune mesure spécifique de la qualité de l'air ne sera effectuée ;
- qualité de l'espace public pour le déplacement et le séjour : un relevé des matériaux et de l'état des espaces publics, de la propreté publique (dépôts illégaux, présence de poubelles publiques…), de la ludicité des espaces, de leur végétalisation, une analyse de l'impact de l'intensité du trafic sur le confort du séjour dans l'espace public, en lien avec l'environnement sonore et vibratoire et le microclimat, la qualité de l'éclairage public, du mobilier urbain…
- activation de l'espace public : la description du type d'interface bâtiment-espace public et du type d'animation apportée à l'espace public (horaires, activité…).

Contenu de l'analyse en phase créative et lors de l'analyse du projet de PPAS

Lors de ces phases, les scenarii et le projet retenu seront principalement étudiés au regard de leur impact :

- pour la sécurité **:** renforcement ou dégradation du sentiment de sécurité (impact de la configuration des lieux et de la disposition des immeubles et des espaces ouverts, des espaces de circulation et de l'éclairage public (maillage noir) sur le contrôle social, la lisibilité des lieux, la sécurité « routière »), mise en évidence des éventuels points noirs ou améliorations que générerait le scénario ou le plan en matière de sécurité routière, les conflits éventuels entre les différents usagers du site ;
- pour le bruit et les vibrations : interactions entre la propagation du bruit et la structure des espaces bâtis, orientation des fonctions et orientation des potentiels nouveaux immeubles par rapport aux sources de bruit et aux contraintes acoustiques et vibratoires mises en évidence dans la situation existante, analyse qualitative des effets de protection ou de réverbération des différents fronts bâtis potentiels, pertinence de préconiser l'utilisation de matériaux de construction ou de la végétation réduisant la propagation des émissions acoustiques sur certaines façades, évaluation qualitative sommaire du bruit spécifique futur qui serait engendré par les fonctions possibles (charroi, parking, activités horeca, animation du site, voisinage…) et les conséquences prévisibles par rapport à la cohabitation entre les logements et les autres affectations ;

- Pour la qualité de l'air : nuisances potentiellement générées en termes de pollution de l'air selon les affectations possibles et le charroi lié ;
- Pour la qualité des espaces publics : impact de l'abrogation en matière de configuration des lieux, de disposition des immeubles par rapport aux espaces ouverts et aux espaces de circulation, en vue de garantir une « taille humaine », en termes par exemple d'ensoleillement, d'animation, etc. des espaces publics.

Déplacements

Ce thème aborde ce qui est classiquement repris dans le chapitre « Mobilité » des rapports d'incidences.

Les critères proposés sont les suivants :

- Mise en œuvre de la SMV : vérification de la situation et des propositions par rapport aux préconisations du plan régional de mobilité GoodMove ;
- Stationnement : en et hors voirie, spécifique (PMR, livraison), potentialités de mutualisation, stationnement vélo et vélo cargo court et long terme
- Modes actifs : vélo et piétons, confort, sécurité, aménagements ; éléments barrière
- Transports en commun : fluidité, accessibilité des arrêts
- Voitures : circulation, sécurité, fluidité, maillage
- Poids lourds/logistique : circulation, fluidité, sécurité, stationnement spécifique
- Intermodalité et services à la mobilité : alternatives à la voiture privée, transport en libre-service, bornes de réparation et rechargement…

Aucun comptage n'est prévu, l'analyse de la situation existante et future de référence se fera sur base des évaluations existantes et futures déjà menées dans le cadre des différentes études dans le périmètre sous réserve de leur pertinence (notamment du point de vue de la date des dernières données), ainsi que des données de comptage et relevés de terrain existant au niveau communal ou régional.

Délimitation de l'aire géographique

Les aires géographiques suivantes seront utilisées selon l'échelle d'analyse et le critère considéré.

L'étude du trafic motorisé (automobile et charroi lourd) portera sur le quartier environnant.

L'aire géographique utilisée pour une expression détaillée des conditions de mobilité (tous types de modes utilisés) prendra en considération le quartier environnant.

L'étude relative au transport en commun et à la continuité des réseaux de mobilité s'élargira au-delà du quartier environnant selon l'étendue des réseaux étudiés.

Contenu pour la définition des enjeux

Lors de cette phase seront synthétisés les enjeux identifiés en matière de :

- pôles générateurs de déplacement dans et autour du site ;
- mise en œuvre de la SMV (via le CLM) : la spécialisation multimodale des voiries prévue par le plan GoodMove, et les capacités des voiries/espaces à répondre aux objectifs fixés par ce plan ;
- maillages de mobilité dans lesquels s'insère le périmètre du PPAS ainsi que les objectifs poursuivis par ces maillages et enjeux spécifiques qui en découlent pour le PPAS ;

- offre et demande en stationnement pour les voitures et les vélos en voirie (et hors voirie selon les données existantes), les potentialités de mutualisation des espaces de stationnement, l'indentification et la localisation des emplacements de stationnement spécifiques (PMR, livraison, taxi), zones de stationnement sauvage, les accès aux parkings souterrains ;
- itinéraires utilisés par les vélos et piétons et leur niveau de confort, de clarté et de sécurité selon les aménagements existants, les points noirs éventuels (traversées difficiles…), la clarté de l'orientation et la signalisation des pôles générateurs de déplacement ;
- demande en transports en commun et l'offre existante et prévue pour y répondre, les destinations desservies, les fréquence et plages horaires, la fluidité, la lisibilité et l'accessibilité des arrêts, les points noirs éventuels ;
- organisation du trafic : sens de circulation, bandes de circulation, localisation des carrefours équipés d'une signalisation tricolore, flux observés (demande), fluidité ou situations conflictuelles (formation de files récurrentes…), réserve de capacité des voiries (offre) ;
- organisation des flux de logistique : les zones de livraisons (offre), les horaires de livraison, les points noirs éventuels notamment en matière de fluidité et de sécurité, la quantité et le type de véhicules de livraison (demande), l'origine des flux entrants ;
- services à la mobilité : bornes de transport en libre-service (voiture et vélo – offre et demande), bornes de réparation pour les vélos et rechargement pour les voitures électriques.

Contenu de l'analyse en phase créative et du projet de PPAS

Lors de ces phases, les scenarii et le projet retenu seront principalement étudiés au regard de leur impact en termes :

- modifications projetées des pôles générateurs de déplacement au sein du site, accessibilité à ces pôles par les différents modes et vérification des capacités pour y répondre pour chaque mode ;
- estimation de la demande en déplacements générée par mode (pied, vélo, voiture, camions) pour la nouvelle population du site (habitants et utilisateurs) et comparaison avec l'offre proposée ;
- respect de la SMV et de ses objectifs, l'emprise de l'espace public par les voies de communication, le partage de l'espace public entre les divers types de circulation ;
- en termes de maillages de mobilité, fragmentation / effet barrière sur le maillage ou à l'inverse consolidation du maillage, réponse aux objectifs de ces maillages ;
- adéquation de l'offre à la demande en stationnement, impacts de la localisation des entrées/sorties de parking hors voirie ;
- pour les modes actifs : analyse des itinéraires possibles de déplacement, lisibilité des cheminements, sécurité, rapidité et confort des cheminements, entre autre pour les PMR ;
- pour les transports en commun : points noirs prévisibles, adéquation de l'offre à la demande ;
- pour les voitures : estimation de l'impact sur les flux avec localisation des lieux problématiques potentiels (zone de conflit éventuel avec d'autres modes, surcharges locales par rapport aux capacités…) ;
- pour les poids lourds/logistique : les modalités d'accès du charroi lourd (livraisons des activités économiques, commerces, enlèvement des déchets, services d'urgence…) ;
- en termes d'intermodalité et services de mobilité: analyse de la fonctionnalité des déplacements.

Environnement et climat

Ce thème aborde ce qui est classiquement repris dans le chapitre « (Micro)climat » et une partie des chapitres « sol », « eaux », « faune et flore » et « énergie » des rapports d'incidences.

Les critères proposés sont les suivants :

- Microclimat : effet îlot de chaleur, ombrage, perturbation dans l'écoulement de l'air, albédo des surfaces horizontales…
- Sol : degré de perméabilité, pleine terre et surfaces sur dalles, sols vivants et services écosystémiques, qualité du sol (dont potentielle pollution), relief et mouvements de terre, réseaux techniques souterrains existants, impétrants, capacités, connexions, éléments bloquants, archéologie
- Réseau écologique et maillages environnementaux : diversification des milieux, écosystème et services écosystémiques, choix des espèces (flore), état et accueil de la faune, performances de la nature, biodiversité au sol et sur le bâti (CBS), évolution probable (plan de gestion)… En termes de maillages environnementaux : vert, bleu/pluie, brun/sols, réseaux existants, connexion aux réseaux alentours, éléments barrière
- Eaux : infiltration, gestion des inondations, surfaces actives, gestion des eaux de pluie, qualité des eaux de ruissellement, évolution probable (plan de gestion)… En termes de maillage gris (égouttage), réseaux existants, capacités, connexions, éléments bloquants, nettoyage à l'eau de la Gd Place
- Energie : limitation des consommations (isolation, orientation…) et organisation pour limiter les besoins, performance et confort, entretien, durabilité et matériaux, matéraiux traditionnels et biosourcés, ventilation naturelle, …

Délimitation de l'aire géographique

L'aire géographique retenue pour les critères Réseau écologique et Eaux est l'échelle du quartier environnant (élargi aux connexions, entre autres pour l'eau).

Les autres critères seront traités à l'échelle du PPAS, éventuellement élargi aux abords immédiats (connexions qui sortent du périmètre, impact des ombrages sur des bâtiments qui bordent le périmètre…).

Contenu pour la définition des enjeux

Lors de cette phase seront synthétisés les enjeux identifiés en matière de :

- Pour le critère microclimat : l'ensoleillement actuel et les ombres portées sur les bâtiments et les espaces publics existants (modèle 3D sur base de la hauteur des bâtiments existants), effet îlot de chaleur ;
- Pour le critère sol : le relief existant, l'état sanitaire des sols (inventaire de l'état du sol), le niveau de la nappe aquifère ainsi que les éventuelles données relatives à son état sanitaire, disponibles auprès Bruxelles Environnement, le taux d'imperméabilisation, taux d'infiltration moyen dans le sol (capacité d'infiltration, perméabilité, potentiel de drainage…si les données existent), les réseaux actuels souterrains de mobilité (métro) et d'impétrants et éventuels éléments essentiels ou bloquants.
- Pour le réseau écologique : description des éléments constituant le réseau écologique (alignements, zones plantées, descriptif des éléments verdurisés / faune et flore existante, arbres en voirie, talus, faune recensée, éventuelles espèces invasives…), estimation du CBS, situation réglementaire en matière d'espaces verts ;

- En termes de maillages environnementaux : les maillages dans lesquels s'insère le périmètre du PPAS ainsi que les objectifs poursuivis par ces maillages et enjeux spécifiques qui en découlent pour le quartier et le PPAS ;
- Pour le critère eaux : identification des aléas d'inondation et problèmes d'inondations ou de pollution des eaux de surface recensés, description du réseau hydrographique le cas échéant, la description du réseau actuel d'évacuation des eaux de ruissellement, les éventuels taux de saturation référencés par les services compétents, les éventuels dispositifs existants (ou en projet) de retenue temporaire des eaux pluviales ou de recyclage de celles-ci ;
- Pour le maillage gris : le réseau actuel, sa capacité (et taux de saturation éventuels) et éventuels éléments essentiels ou bloquants ;
- Pour le critère énergie : données générales existantes en matière de consommation énergétique en Région de Bruxelles-Capitale et les autres données éventuellement disponibles à une échelle plus locale.

Contenu de l'analyse en phase créative et du projet de PPAS

Lors de ces phases, les scenarii et le projet retenu seront principalement étudiés au regard de leur impact en termes :

- Pour le microclimat : ombres portées sur/par les espaces bâtis alentours existants et projetés ainsi que sur les espaces ouverts existants et projetés, potentiel impact en termes de vent, analyse de la création d'effet îlot de chaleur (types d'aménagements, végétalisation prévue, désimperméabilisation prévue, matériaux utilisés…) ;
- Pour le sol : impact sur l'alimentation de la nappe phréatique et potentiel de réinfiltration sur le site, (re)génération de sols qui permettront des plantations en pleine terre, modifications du relief, vérification que les activités possibles ne sont pas susceptibles de générer de nouvelles pollutions des sols, modification du taux d'imperméabilisation du sol, compatibilité avec les réseaux en sous-sol ;
- Pour le réseau écologique : impact sur les espaces végétalisés existants, potentiel développement de nouveaux espaces végétalisés, incidences sur le type de biotope envisageable (compaction, ombrage, gestion de l'eau…), avantages et désavantages globaux pour la faune et la flore, analyse des (dé)connexions entre les éléments végétalisés, en termes de maillages environnementaux seront également analysés la fragmentation / effet barrière sur le maillage ou à l'inverse consolidation du maillage et la réponse des scénarii aux objectifs de ces maillages ;
- Pour les eaux : modalités potentielles de gestion des eaux pluviales, estimation des quantités d'eaux pluviales et usées générées par le site, potentiel de gestion des eaux en flux distincts. En termes de maillage gris : consommations et rejets potentiel en fonction et vérification de la capacité des réseaux à y répondre, possibilités alternatives à mettre en œuvre pour gérer plus durablement les rejets ;
- Pour l'énergie : minimisation des consommations énergétiques, faisabilité du recours aux énergies renouvelables en relation avec l'orientation et l'ombrage induit par les gabarits avoisinants et potentiels, consommations énergétiques des logements et autres fonctions (selon les données disponibles à l'échelle de la Région).

Circularité

Ce thème aborde ce qui est classiquement repris dans le chapitre « gestion des déchets » et une partie des chapitres « eaux » et « énergie » des rapports d'incidences.

Lors de cette phase seront synthétisés les enjeux identifiés en matière de :

- Circularité : circularité des matériaux (intrant/sortant) pour répondre aux développements de la zone et aux politiques de rénovation à venir, valorisation patrimoniale (rénovation des éléments en place), réutilisation des matériaux in situ, valorisation ex situ…, circularité des flux : échanges énergétiques, gestion des eaux (réutilisation des eaux grises, de pluie, nettoyage à l'eau de l'espace public et de la Gd Place), production d'énergie in situ, valorisation des déchets ménagers… matériaux entrants : réutilisation, recyclés, labellisés
- Modularité des espaces : intérieurs et extérieurs, réversibilité/démontabilité (bâtiment comme banque de matériaux)…

Délimitation de l'aire géographique

L'aire géographique retenue pour cette thématique est l'échelle du PPAS.

Contenu pour la définition des enjeux

Lors de cette phase seront synthétisés :

- Pour la circularité : description et quantification des éventuels échanges énergétiques existants selon les informations disponibles, analyse du fonctionnement de la collecte des déchets ménagers (jours de ramassage, localisation des bulles, proxichimik…), présence de locaux de collecte des déchets et encombrants, analyse des systèmes de production d'énergie renouvelables déjà en place et la marge pour la développer au sein du quartier ;
- Pour la modularité des espaces : analyse de la modularité des espaces extérieurs et, en fonction des informations disponibles, analyse de la modularité des espaces intérieurs, de la démontabilité des structures…

Contenu de l'analyse en phase créative et du projet de PPAS

Lors de cette phase, les alternatives seront principalement étudiées au regard de leur potentiel (ou absence de potentiel et effets négatifs) en termes de :

- Pour la circularité des matériaux : prise en compte de ces aspects, possibilités de rémploi/recyclage en cas de démolition/démontage, possibilités de réutilisation des déblais ;
- Pour la circularité des flux : déchets générés (y compris l'eau usée) par les habitants et usagers du site et étude des possibilités de valorisation/réutilisation/transformation ;
- Pour la modularité des espaces : possibilité de prise en compte de ces aspects.

MODALITÉS PRATIQUES

Composition et rôle du Comité d'Accompagnement

Le Comité d'Accompagnement du RIE est constitué :

- de la Ville de Bruxelles qui préside
- du Bureau Bruxellois de la Planification (Perspective.brussels)
- de Bruxelles Environnement

Membres invités : à définir, au cas par cas selon les sujets abordés. Par exemple, différents services de la Ville, Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (direction urbanisme, directions monuments et sites), la STIB et la SNCB sont des acteurs qui pourraient être conviés en tant que membres invités à l'un ou l'autre CA si les sujets à aborder les concernent.

Son rôle est de :

- donner un avis sur la philosophie d'approche de la mission
- participer à la définition du contenu des documents
- émettre tout avis relatif à l'accomplissement de la mission

Le Comité d'Accompagnement sera régulièrement informé de l'évolution du RIE. Tout comme le projet de PPAS, ce document répondra aux demandes et observations du Comité d'Accompagnement. Le cas échéant, le RIE étudiera les points complémentaires ou supplémentaires que le Comité d'Accompagnement jugera indiqués d'approfondir à la lumière des premiers éléments en sa possession.

Remise des rapports

Rapports intermédiaires

Les rapports intermédiaires seront fournis en version informatique. Le projet de rapport final et le rapport final feront l'objet de 2 exemplaires papier et une version informatique.

Délais d'envoi des documents au CA

Afin d'optimiser le travail en séance, les documents seront transmis à l'avance à l'ensemble des membres du CA (ou de leur SPOC), en indiquant les modifications apportées, au plus tard 7 jours ouvrables avant les réunions du Comité, sauf décision contraire du CA.

Forme générale du rapport

La présentation du RIE se fera dans un document de synthèse éventuellement accompagné d'annexes et comportant un ensemble de cartes et de textes.

En ce qui concerne la forme du rapport, l'auteur du RIE veillera à adopter un style condensé évitant les redites ou les développements trop généraux.

L'auteur du RIE veillera à rendre le rapport accessible à un large public (dans le cadre de l'enquête publique) et en particulier le « Résumé non technique ».